

L'état civil des Français de l'étranger bientôt numérisé

C'est à l'occasion d'un colloque organisé le 5 décembre dernier aux Archives diplomatiques, situées à La Courneuve, que l'annonce de la numérisation et de la mise en ligne prochaine des actes d'état civil des Français de l'étranger datant d'avant 1891 a été prononcée par la ministre déléguée, Hélène Conway-Mouret.

Conséquence de cette mesure, qui intéresse essentiellement les généalogistes : plus besoin de se déplacer physiquement pour effectuer ce type de recherches, par exemple pour reconstituer l'itinéraire de ses ancêtres dans le monde.

Rappelons que ces archives, conservées, pour une grande part, à l'administration centrale de La Courneuve, le sont à Nantes quand elles ont été rapatriées des services extérieurs.

Plus généralement, le centre des archives de La Courneuve, service du ministère des Affaires étrangères ouvert au public et aux chercheurs, conserve, sur quelque 70 kilomètres de linéaires, les fonds issus des services de l'administration centrale, dépêches transmises par les ambassadeurs et les consuls depuis le XIX^e siècle à nos jours, l'ensemble des traités de la France, des cartes, des films, des photographies, des documents autographes (Richelieu, Chateaubriand, Charles de Gaulle...) et dispose d'une bibliothèque patrimoniale riche de 430 000 ouvrages, de salles de consultation (20 000 bobines de microfilms en libre-service).

Le centre des archives diplomatiques de Nantes (CADN) conserve, lui, les archives rapatriées des ambassades, consulats, instituts et centres culturels français à l'étranger, représentations françaises auprès des organisations et commissions internationales, ainsi que celles des protectorats du Maroc et de Tunisie et du mandat Syrie-Liban... Quant au service central d'état civil (SCEC) de Nantes, il est compétent pour tous les événements d'état civil survenus à l'étranger ou dans les territoires anciennement sous administration française et qui concernent des ressortissants français (naissance, reconnaissance, mariage, divorce, adoption...). Au bout de 100 ans, ces actes sont archivés au CADN.

Sources :

- [Site des Archives diplomatiques](#)
- [Site du Centre des archives diplomatiques de Nantes](#)
- [Site du Service central d'état civil de Nantes](#)
- [Faire des recherches généalogiques ou d'état civil \(sur le site France diplomatie – Ministère des Affaires étrangères\)](#)